

MASTER - Urbanisme et aménagement

Architecture, structures et projets urbains

Pré-requis obligatoires

M1 en urbanisme et aménagement, géographie, sciences humaines et sociales, diplôme d'architecte ou d'ingénieur.

Pré-requis recommandés

Bases en architecture de la ville, projet urbain, analyse et traitement de données spatiales à différentes échelles.

Langue du parcours		Français	
ECTS		60 ECTS	
Volume horaire			
TP : 0h	TD : 264h	CI : 0h	CM : 60h
Formation initiale			Oui
Formation continue			Oui
Apprentissage			Non
Contrat de professionnalisation			Non

Objectifs du parcours

L'objectif du parcours en M2 « Architecture, Structure et Projet urbains » (ASPU) vise à former des « urbanistes-projeteurs » capables d'élaborer des scénarios aussi bien tendanciels que contrastés du développement des agglomérations urbaines dans le but d'assister les maîtres d'ouvrage dans la conception et la réalisation de projets urbains ayant des incidences dans le temps long. La formation interroge en ce sens les demandes de projet formulées par les maîtres d'ouvrage en les confrontant d'abord aux structures spatiales qui ont émergées à différentes époques de la morphogenèse urbaine pour les articuler ensuite aux différentes échelles temporelles et spatiales impliquées dans le développement urbain actuel. Elle mesure aussi les limites de ces demandes et leur portée en les examinant d'une part sous l'angle des règles, des documents et des modèles en urbanisme et en les situant d'autre part dans des processus de décision où interagissent des acteurs et des institutions.

Compétences à acquérir

Les connaissances visées par le parcours ASPU concernent l'acquisition et la maîtrise :

Sur le plan théorique et scientifique :

- Des théories urbanistiques et architecturales de la ville, leurs applications aux territoires et aux espaces urbains, ainsi que leurs intégrations dans des scénarios de projet selon les spécificités des diverses échelles spatiales et temporelles ;
- la modélisation des formes d'habitat et des structures urbaines ;
- les pratiques de l'enquête et de l'étude de cas, leurs problématisations et leurs analyses dans le cadre de la conception des différentes phases du projet urbain.

Sur le plan des compétences professionnelles :

La capacité à répondre aux demandes formulées par les collectivités territoriales et les organismes publics ou privés ayant à mener des études de cas, à concevoir des projets urbains et à conduire des opérations de structuration et de développement des formes urbaines.

Poursuite d'études

Le diplôme obtenu peut conduire l'étudiant soit à poursuivre des études doctorales lui permettant de s'engager dans l'enseignement et la recherche, soit à exercer une gamme étendue de métiers en urbanisme et en aménagement dans des collectivités territoriales ou des services de l'État, des bureaux d'études ou des agences privées. Ces métiers concernent :

- l'étude et le diagnostic territorial ou urbain (chef de projet, chargé de mission, chargé d'étude) ;
- la conception et la conduite de projet urbain incluant l'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- l'encadrement technique ou administratif (cadre ou ingénieur territorial, attaché, rédacteur, chef de service, animateurs de développement).

Codes ROME

- K1404 - Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics
- K1802 - Développement local
- M1808 - Information géographique
- M1401 - Conduite d'enquêtes
- F1105 - Études géologiques

Stage et projet tutoré

Les stages ont généralement lieu en milieu professionnel, mais il y a aussi des stages en laboratoire dans le cadre de l'équipe d'accueil AMUP. Un travail de conception et une prise de responsabilité sont exigés de la part de l'étudiant au cours de ce stage. Les organismes ciblés pour les stages sont très variés : bureaux d'études privés, agences d'urbanisme, administrations et services de l'État, associations et collectivités locales (communes, départements, régions, intercommunalités). Les stages se clôturent par la soutenance d'un mémoire devant un jury composé des membres de l'équipe pédagogique du parcours ASPU. Les stages professionnels font l'objet d'une convention tripartite (l'organisme, l'étudiant et l'INSA/ENSAS).

Contact

Denis Bocquet : dbocquet@unistra.fr

Master 2 : Urbanisme et aménagement - Architecture, structures et projets urbains

Semestre 3 : Urbanisme et aménagement - Architecture, structures et projets urbains

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
Atelier structure urbaine et processus de projet	9 ECTS			148 h			
Approche de la complexité dans le projet urbain	3 ECTS	8 h		24 h			
Actions urbaines en débat	3 ECTS			24 h			
La métropole strasbourgeoise en projet	3 ECTS	8 h		12 h			
Accompagnement du projet de mémoire (stage ou recherche)	3 ECTS	4 h		16 h			
Morphogenèses des espaces urbains	3 ECTS	24 h					
Analyse territoriale et compréhension des instruments d'urbanisme	3 ECTS	8 h		12 h			
Sociétés urbaines, environnement, technologie et politique	3 ECTS	8 h		12 h			

Semestre 4 : Urbanisme et aménagement - Architecture, structures et projets urbains

	ECTS	CM	CI	TD	TP	TE	Stage
Accompagnement du mémoire (stage ou recherche)	9 ECTS			16 h			
Mémoire de stage ou de recherche	18 ECTS						
Soutenance du mémoire	3 ECTS						